

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :-

Lors d'une séance régulière du conseil municipal tenue le 7 mars 2022, un avis de motion fut donné qu'un règlement pour réviser le **Code d'éthique et de déontologie des employés** de la Ville de Macamic sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance régulière du conseil municipal. Un projet dudit règlement fut également déposé.

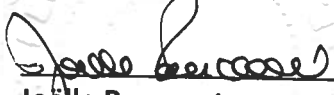
1. Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, ce projet de règlement énonce et prévoit :
2. **Les buts poursuivis sont :**
 - Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
 - Instaurer des normes de comportement visant à guider la conduite des employés selon les mécanismes d'application et de contrôle prévus à cet effet;
 - Prévenir les conflits d'éthique ou aider à les résoudre;
 - Assurer l'application de mesures de contrôle
3. **Les valeurs de la municipalité sont :**
 - L'intégrité des employés municipaux ;
 - L'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Municipalité ;
 - La prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
 - Le respect envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la municipalité et les citoyens ;
 - La loyauté envers la Municipalité ;
 - La recherche de l'équité.
4. **Les obligations particulières :**
 - Les conflits d'intérêts ;
 - Les avantages ;
 - La discrétion et la confidentialité ;
 - L'utilisation des ressources de la Municipalité;
 - Le respect des personnes ;
 - L'obligation de loyauté ;
 - La sobriété;
 - Obligation suite à la fin de l'emploi;
 - Annonces publiques.
5. **Les sanctions**
6. **L'application et le contrôle**

Un avis public de 7 jours doit être donné avant l'adoption du règlement.

Ce règlement sera présenté pour son adoption à la séance régulière du conseil municipal, lundi 4 avril 2022 à 19 heures, à la salle du conseil au 70, rue Principale, Macamic.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du projet de règlement au bureau municipal aux heures habituelles ou sur le site WEB de la Ville de Macamic au www.villemacamic.qc.ca (onglet « publication », « avis public – projet règlement No 22-326 »).

DONNÉ à Macamic, ce 8 mars 2022


Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe